Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 25 novembre 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)
Collation4 p. (70r, 71r, 72v, 73r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 25 novembre 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48674

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction25 novembre 1875
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
DestinataireLarue, Édouard (1828-1902)
Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Au sujet d'indiscrétions du personnel des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Godin reproche à Larue de sembler croire qu'il a quelque chose à cacher dans ses écritures et dans la direction de ses affaires ; il lui demande d'éclaircir le mystère. Godin justifie l'honnêteté de ses affaires et déplore la calomnie et la corruption.

Mots-clés

Conflit, Finances d'entreprise
Personnes citéesLemaire, Sophie Esther (1819-1881)
Événements citésSéparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48674?context=pdf

Versailles 25 9bre 77

Monsieur Lance,

Je reçois votre lettre du 24 et avec ce que vous appelez les qualités du gouvernement.

Je vous remercie de cette lettre, mais je m'empresse de vous exprimer ma surprise pour ce qu'elle me dit au sujet de prétendues indiscrétions de mon personnel.

Quelles indiscrétions ? Que puis-je contre des manœuvres ?

Vous devriez croire, comme bien d'autres l'ont fait, que je puisse avoir quelque chose à cacher dans mes écritures, et dans la direction de mes affaires.

Quel secret mystère ? Voilà ce que vous me rendrez service de me dire pour que je ne sois pas obligé de me battre contre des moulins à vent.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48674?context=pdf

Est-ce que vous ne savez pas que tous mes livres, toutes mes écritures ont toujours été à la disposition de qui de droit ? Est-ce que pendant deux ans ils n'ont pas été à chaque instant consultés par les experts et par les agents de Mad. Gadin ?

Quelles indiscrétions peut-on commettre ? Il n'en est pas de possible, il n'y a de possible que la calomnie.

Le grand malheur pour moi, c'est que presque tout le monde adore cette question avec défiance ou mauvaise foi pour donner à des faits très-légitimes une fausse interprétation.

Les préventions contre moi étaient naturelles, on en conçoit à l'avance que j'ai dû chercher à me créer des avantages lesquels ? On ne peut le dire, et pourtant je maintiens qu'on me le dira.

Les livres jusque en 1863 n'avaient pas été faits en vue d'une opération de bourse que je n'avais jamais pu croire possible.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48674?context=pdf

Depuis, les jugements ont défini que je travaillais pour mon compte, que mes bénéfices m'appartenaient, mais que j'aurais à rembourser la moitié des loyers des choses de la communauté qui en produisent et l'intérêt à 6 % des valeurs laissées entre mes mains qui ne produisent pas de loyers.

La situation était claire. Je n'ai pas besoin de faire des écritures pour les autres, puisque je travaille pour moi, que mes intérêts sont séparés de ceux de la communauté. Aux termes des jugements, mes livres n'ont même pas besoin d'être mis en cause.

Il est vrai que depuis 1863 j'ai changé 5 fois chefs de comptabilité dont quelques uns, partis mécontents peuvent trouver bon de se faire graisser la patte par Mad^e Gadin en disant et insinuant ce qu'on veut leur faire dire et insinuer. Peut-être cela même est-il fait par des employés corrompus de l'usine, c'est ce que j'ignore, mais que faire ?

Je ne puis rien contre la délation et

la corruption. Il n'y a rien à cacher dans ma vie, ni dans mes affaires. Ce que je voudrais, c'est que chacun sût et comprît la vérité.

Quant à vous croyez fermement que je n'ai rien à cacher, ni à dissimuler; mais tenez compte qu'il est difficile dans ma position de ne pas être sacrifié à l'intrigue et aux manœuvres qui trouvent si facilement crédit.

Vous me rendriez donc un grand service, sans me dire d'où cela vous vient, de m'informer sur quoi porte la confidence dont vous me parlez laquelle paraît vous faire craindre pour moi! Que mes livres ne soient discutés

Ce qu'il faut craindre, c'est la calomnie; j'en connais les effets; mais ne mettez pas en doute la sincérité et la régularité de mes livres.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués

Bodin